

Afin de fêter dignement ce cap, les adhérents avaient confié au Président et au Conseil d'Administration le soin d'organiser une Soirée marquant le 10^{ème} anniversaire de la création du Groupement des Indépendants du Déchet.

PLASTIC OMNIUM : DU POLYPROPYLENE AU PARE-CHOC

Pour débiter les festivités, les adhérents du Groupement des PME se sont retrouvés à l'usine de Plastic Omnium de Guichen. Le Président a tenu à remercier vivement le Directeur et ses collaborateurs pour l'accueil qu'ils ont réservé aux dirigeants des PME.



Assemblage PC avant 407

Depuis 1992, l'usine Plastic Omnium de Guichen accompagne les grands projets de PSA Rennes La Janais, avec pour mission la fabrication des pare-chocs avant ou arrière. Sept modèles prennent forme sur les lignes de production de cette usine pour un volume de 2 500 pare-chocs par jour : la 407 [berline et SW], la C5 [berline et SW], le coupé 407 [avant et arrière], la 207 [version de base et version sport]. Les process mis en oeuvre sont le moulage par injection, la peinture sur chaîne peinture robotisée et l'assemblage.

A partir de la commande ferme transmise par le constructeur, l'usine dispose de 3 heures pour satisfaire son client : il faut fabriquer le pare-chocs et l'assembler en y intégrant les différentes options demandées (capteurs d'aide au stationnement, optiques, bandeaux peints ou bandeaux noirs...), puis les pare-chocs doivent être livrés à PSA dans l'ordre exact du film de montage des véhicules sur les lignes d'assemblage de La Janais, un départ par camion est assuré toutes les 2 heures vers l'usine du constructeur. Les exigences de qualité sont très élevées. Et pour conserver cette reconnaissance professionnelle que lui accorde un client comme PSA, Plastic Omnium entend conserver une certaine avance dans ses outils industriels. Dans le cadre du lancement de la 407, l'usi-

ne a investi en 2003 dans une toute nouvelle ligne de peinture robotisée, qui donne une qualité de couleurs plus uniforme, avec moins de risque d'avoir des grains de poussière sous la peinture.

195 personnes sont actuellement employées en permanence sur le site. L'effectif atteint aujourd'hui 250 personnes avec le démarrage de la Peugeot 207 sur le site de Poissy. Le site de Guichen doit relever cette année le challenge de la production de 1 200 pare-chocs par jour pour ce nouveau véhicule et développer ses relations avec ce nouveau client.



Contrôle et retouche PC avant 207

SOIRÉE ANNIVERSAIRE

Puis, sous un soleil radieux, les adhérents présents et certains partenaires professionnels se sont retrouvés dans un cadre chaleureux et verdoyant. Chacun a su apprécier cette rencontre privilégiée loin du cadre de son entreprise et de ses soucis quotidiens.

Le Président avait réservé à tous une surprise. En effet, après le repas, l'illumination du site, symbole de l'énergie de l'Association a précédé la soirée avec une animation exceptionnelle. Les administrateurs avaient également décidé de convier les dirigeants d'anciennes entreprises membres du Groupement des PME.



IMP Mévennaise SARL VITRE - SAINT-MÉEN

JUILLET 2006

n° 15

édito

par Maurice THÉAUD
Président



Ce quinzième numéro de notre journal vient conclure le 10^{ème} anniversaire d'existence de notre Association, anniversaire célébré les 8 et 9 Juin derniers.

Cette année, j'ai eu l'immense plaisir et le privilège de vous accueillir dans notre région où il y a 10 ans, la première réunion de création du GNPMED s'était tenue.

C'est non sans une certaine nostalgie et émotion que je rédige ce quinzième édito de notre Journal.

En effet, c'est en janvier 1996 qu'officiellement les statuts de notre Association étaient déposés à la Préfecture de Rennes.

10 ans déjà diront certains ... Beaucoup dans la profession n'y croyait pas. Mais depuis 1996, notre Groupement a fédéré et rallié à sa cause de nombreuses entreprises.

Depuis la première réunion où j'avais convié 13 autres sociétés à

le journal des PME du déchet

GROUPEMENT NATIONAL DES P.M.E. DU DECHET ET DE L'ENVIRONNEMENT
Siège : Fahineuc - BP. 6 - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
Tél. 02 99 09 52 96 - Fax 02 99 09 48 44
E.mail : contact@groupement-pme-dechet.org
Site internet : www.groupement-pme-dechet.org

10 ans déjà...



1 RAPPORT MORAL	page 2
1 ÉLECTIONS	page 2
1 RELATION AVEC LA FNADE	page 2
1 RÉUNIONS RÉGIONALES	page 2
1 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	page 3
1 VEILLE RÉGLEMENTAIRE	page 3
1 LE 10ÈME ANNIVERSAIRE	page 4

suite de l'édito

aujourd'hui, où le GNP MED compte désormais une soixantaine de PME, de nombreux événements ont rythmé la vie de notre Association.

Je regrette bien évidemment le départ de certaines entreprises mais, l'esprit et la motivation qui animaient les premières rencontres sont toujours là. Preuve en est encore une fois, les propos échangés en assemblée plénière, qui, et je m'en félicite, sont tournés vers l'avenir et la place de nos structures dans le paysage français de la gestion des déchets.

Il faut que l'on continue dans ce sens. Même si le climat économique est morose et la concurrence toujours aussi virulente, nos PME doivent faire face et ne pas se démobiliser.

Nombre de nos concurrents n'ont pas cru en notre Association pensant même qu'elle n'avait aucun avenir. Mais nous avons tenu bon et principalement grâce à vous tous, à votre motivation pour faire avancer nos idées.

Ce quinzième numéro rappelle les temps forts de ces deux jours et s'attache à retracer les activités de notre Association depuis notre assemblée à Blaringhem.

Je tiens également à vous remercier de la confiance que vous avez renouvelée aux administrateurs. Mais, si notre Groupement doit évoluer, la mobilisation de tous est nécessaire et primordiale. Il ne faut pas relâcher et, j'ajouterais même, au contraire, défendre nos intérêts c'est également défendre les intérêts locaux.

Nos entreprises se doivent de faire connaître et reconnaître leur savoir-faire.

LA RÉUNION à RENNES L'ESSENTIEL

RAPPORT MORAL

Le Président a retracé l'activité du Groupement depuis la dernière assemblée et a rappelé les fondements de la création de l'Association mettant en exergue les objectifs à atteindre. Il s'est félicité du bilan financier de l'année écoulée.

ÉLECTIONS

L'assemblée a concouru à l'élection du tiers sortant, à bulletins secrets. A l'issue des votes, les administrateurs sortants ont été réélus pour 6 ans. Ainsi, Philippe BONIFACIO (Groupe PIZZORNO), Jean-Louis CHEMIN (TVD), Etienne FLAMME (FLAMME Environnement) et Marie-Laure GRANGEON (DELTA Déchets) conservent leurs mandats au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

L'association compte désormais 60 membres actifs. Depuis la précédente assemblée dans le Nord, deux entreprises ont quitté le Groupement.

FNADE

Le Président et Mme Guénola GASCOIN abordent le sujet des relations entre les PME et La FNADE. Il a été ressenti une démobilisation quant à la participation active des entreprises aux collègues et commissions de la Fédération. Le Président insiste sur la nécessité de participer aux travaux discutés à Paris.

Afin de remédier à cette démobilisation, le secrétariat va relancer l'inscription des entreprises et, à l'instar de la filière Stockage, nommer un ou deux représentants « GNP MED » par collège.

Parmi les sujets d'actualité, sont à noter le dossier DEEE avec le lancement des Appels d'Offres par les Eco-Organismes, l'émergence d'un groupe de travail Sécurité, la filière DASRI, la Reprise Garantie.

Enfin, en complément au site Internet du Groupement où chaque adhérent peut consulter une veille réglementaire, une lettre sociale va être créée et diffusée auprès de chaque PME à compter de septembre.

LES REUNIONS REGIONALES

Depuis la dernière assemblée à Saint Omer, le Groupe de travail Affaires sociales s'est réuni en novembre 2005 afin de discuter avec le SNAD du raccordement de la valeur du point de la Convention Déchets et ses lourdes conséquences pour certaines PME. Régulièrement, les deux représentantes du Groupement participent aux réunions de la commission sociale de branche. Pour

2006, les sujets traités concernent la classification d'une part avec création d'un coefficient intermédiaire et le régime prévoyance et indemnisation maladie d'autre part. D'autres sujets relatifs aux primes conventionnelles seront également traités en fin d'année.

Dernier point, en raison de la hausse du SMIC, la commission sociale a été contrainte de programmer une réunion Salaire mi-juillet.

Le GT Stockage a organisé une rencontre avec deux représentants du MEDD lors de Pollutec 2005. Ont été entre autres abordés le futur arrêté Classe II et la réglementation relative au stockage des déchets inertes. Les participants souhaitent pouvoir régulièrement rencontrer le Ministère et l'interpeller sur des thèmes préoccupant plus particulièrement les PME de la filière. En région, la fréquence des rencontres a diminué. La Région Sud s'est réunie le 23 mai dernier. Les sujets des assurances et de la responsabilité pénale du dirigeant et des délégués ont été successivement abordés avec des échanges très intéressants avec M. VANNIER, auditeur en assurances et Maître Frédéric MARCHAND.

Enfin, l'assemblée plénière a sollicité la mise en place d'une commission abordant les sujets liés à la concurrence. Baptisé « Intelligence Economique », ce groupe de travail aura sa première réunion début septembre.

Enfin, parmi les autres sujets qui amorceront le dernier trimestre 2006, une formation sur les marchés Publics va être réalisée, le GT Social se réunira également. Enfin, les régions Nord et Ouest vont également programmer une rencontre.

SALONS PROFESSIONNELS

Cette année, le Groupement sera présent au : **SALON des MAIRES et des COLLECTIVITÉS LOCALES (SMCL)** Les 21, 22 et 23 novembre 2006 - Porte de Versailles à PARIS

Le Groupement réitère sa participation à ce salon. Cinq PME seront également présentes sur le stand commun du Groupement. Il s'agit de: Brangeon Environnement, Delta Déchets, Ikos Environnement, Théaud SA et YPREMA.

POLLUTEC LYON

Du 28 novembre au 1er décembre 2006- Parc des Expos EUREXPO de Lyon Au vu du bon écho qu'à reçu le stand de 2004, le groupement sera également présent à ce salon sur le principe de stand associatif. Y seront également partenaires, les sociétés ARF, Ikos Environnement, Brangeon Environnement et Delta Déchets.

LA RÉUNION à RENNES L'ESSENTIEL

ASSEMBLEE PLÉNIERE

En préambule de cette assemblée, le Président a retracé les 10 années d'existence du Groupement.

Puis, il a laissé la parole à Monsieur Bertrand PAILLAT, directeur du Développement d'Eco Emballages. Son intervention axée sur le rôle des PME dans la gestion des déchets d'emballages ménagers a été ponctuée d'échanges avec la salle notamment, sur le plan d'actions à moyen terme de la société agréée.



Allocution de Philippe ROUAULT
Député d'Ille et Vilaine

Patrick EVAÏN de l'Ademe Bretagne a abordé la situation française en terme de gestion et de traitement des déchets. Au fil de cette présentation axée sur la Région Bretagne, Monsieur EVAÏN a également rappelé les objectifs et les actions entreprises nationalement par l'Agence Environnementale. Comme à l'accoutumée, les politiques locales ont également eu la parole. Ainsi, Philippe ROUAULT, Député d'Ille et Vilaine et Membre de la commission des Finances à l'Assemblée Nationale, a rap-



Bertrand PAILLAT directeur du
développement d'Eco-Emballages

pelé son engagement pour les PME, leur rôle indéniable et nécessaire dans le paysage économique français. La conclusion a été laissée au Directeur Général de la CCI de Rennes, ce dernier représentant le Président. Après ces échanges, un déjeuner est venu clore cette 15^{ème} Assemblée Générale. Puis, pour terminer agréablement ces deux jours, le Groupement a invité ses adhérents à visiter la ville corsaire de St Malo et son Grand Aquarium.



Les administrateurs



LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

Voici quelques textes réglementaires parus dernièrement au Journal Officiel, susceptibles de vous intéresser (liste non exhaustive)

Transferts transfrontaliers de déchets

A l'occasion du litige opposant une entreprise agréée de collecte des déchets d'emballages électroniques à l'Agence danoise de l'Environnement, la Cour Européenne a dégagé 4 règles d'interprétation du Règlement CEE n° 259/93 du 1er février 1993 concernant la surveillance et le contrôle des transferts de déchets à l'entrée et à la sortie de l'UE :

- la qualité du « notifiant »
 - les conditions d'opposition à la demande de transfert
 - l'information relative à la composition des déchets
 - le délai accordé aux autorités compétentes pour formuler des objections
- (CJCE 16/02/2006, aff. C.125/05 Marius Pedersen A/S c/Miljøstyrelsen)

Contrôle des circuits d'élimination des déchets

Une circulaire du 1er mars 2006 non publiée au BO du Ministère de l'Ecologie explicite les conditions de mise en œuvre du décret 2005-635 du 30 mai 2005 fixant le nouveau cadre du contrôle des circuits de traitement des déchets. Elle commente entre autre le champ d'application du texte et ses principales obligations ainsi que les arrêtés pris postérieurement en application de certains articles du décret.

Imprimés Non Sollicités (INS)

Décret n° 2006-239 du 1er mars 2006 relatif à la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés. Il s'agit du premier décret portant sur la perception de la

contribution financière des responsables de la diffusion de ces INS par un organisme privé. A défaut de création de cet organisme avant le 31 décembre, l'article 1er précise que l'ADEME gèrera la contribution. Un second décret devrait établir le barème des contributions perçues et celui des reversements aux communes.

Extension de décharges

Selon le jugement rendu par la CCA de Lyon le 19 janvier 2006, l'extension d'une décharge existante lorsqu'elle répond à la définition de l'arrêté du 9 septembre 1997 doit nécessairement faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation. La Cour a en l'espèce annulé un arrêté complémentaire autorisant un réhaussement et un surcreusement de casiers constituant une telle extension.

Directive cadre déchets

La Directive 2006/12/CE du 5 avril 2006 abroge la directive 75/442/CEE en la codifiant ainsi que ses modifications successives.

Ainsi quatre annexes précisent la liste des catégories de déchets concernés, les opérations d'élimination et de valorisation, les délais de transposition en droit interne et enfin, les règles de concordance entre les anciens textes et le nouveau.

(JOUE n° L114 du 27 avril 2006, p.9.)

Stockage de déchets

L'arrêté du 19 janvier 2006 (JO du 16/03/2006)

étend à tous les déchets non dangereux les règles édictées par l'arrêté du 9 septembre 1997 jusqu'à présent réservées aux déchets ménagers et assimilés. Par ailleurs, on notera de nouvelles dispositions applicables aux barrières passives et au drainage des lixiviats. Enfin des modalités spécifiques pour les déchets à base de plâtre sont également précisées.

Décret n° 2006-302 du 15 mars 2006 pris pour l'application de l'article L.514-30-1 du Code de l'Environnement relatif aux installations de stockage des déchets inertes.

Ce décret précise notamment les modalités de constitution des dossiers de demande d'autorisation, les obligations du Préfet en matière d'information du public.

Ce décret est complété par un arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des déchets inertes admissibles dans ces installations ainsi que les conditions d'exploitation. Ainsi, selon ce texte, le site doit être totalement clôturé, les entrées équipées de portails fermant à clés et un accès principal aménagé pour des conditions normales de fonctionnement.

Social – Convention Collective Déchets

Extension des avenants relatifs à la reprise des salariés d'une part, à la valeur du point pour 151,67 heures d'autre part, par arrêtés respectifs du 19 juin 2006 et du 12 mai 2006.